

Tout sur les « samedis malins »

Le prochain « samedi malin » est le samedi 11 novembre 2023.

En page 28 de notre [Guide Pratique du Salarié](#) vous avez pu lire l'information qui suit à laquelle nous allons apporter quelques précisions concernant les salariés à temps partiel et les salariés ex-Axalto présents en décembre 2010 :

Si un jour férié tombe un samedi habituellement non travaillé, il donne droit à un jour ouvré de congé supplémentaire, s'il est précédé et suivi d'au moins un jour de CP ouvré ou s'il est précédé ou suivi d'au moins deux jours de CP ouvrés.



Pour les salariés à temps partiel, le(s) jour(s) non travaillé est(ont) « neutralisé(s) » et ils devront respecter le nombre de jours de congés payés à poser avant, après ou encadrant le samedi férié.

Pour rappel, il existe une mesure plus spécifique pour les salariés ex-Axalto présents en décembre 2010 pour qui il suffit que le samedi soit précédé d'un seul jour de congé payé ouvré.

Vous trouverez ci-dessous, l'ensemble des possibilités pour les salariés qui travaillent à temps plein et pour les salariés qui travaillent à temps partiel (qui ne travaillent pas les vendredis ou les lundis). Choisissez une solution parmi celles qui correspondent à votre situation.

	Salariés ex-Axalto présents en décembre 2010	Autres salariés
Salariés à temps plein	<ul style="list-style-type: none"> • Vendredi • Lundi et mardi 	<ul style="list-style-type: none"> • Jeudi et vendredi • Vendredi et lundi • Lundi et mardi
Salariés à temps partiel ne travaillant pas le vendredi	<ul style="list-style-type: none"> • Jeudi • Lundi et mardi 	<ul style="list-style-type: none"> • Mercredi et jeudi • Jeudi et lundi • Lundi et mardi
Salariés à temps partiel ne travaillant pas le lundi	<ul style="list-style-type: none"> • Vendredi • Mardi et mercredi 	<ul style="list-style-type: none"> • Jeudi et vendredi • Vendredi et mardi • Mardi et mercredi

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec vos représentants **CFDT**.

Meudon	Gémenos	La Ciotat Sophia/Meyreuil	Tours	Pont-Audmer	DSC référent
Nasser JAVANROOD	Alain FERULLO	Arnaud BOURREE	Sébastien CORBIN	Sébastien BOIVIN	Thierry CHANTRE

Vous pouvez également nous contacter aux adresses suivantes :

- Pour Meudon : CFDT-Thales-DIS-Meudon@thalesgroup.com
- Pour La Ciotat : CFDT-Thales-DIS-LaCiotat@thalesgroup.com
- Pour Tours : CFDT-Thales-DIS-Chambray@thalesgroup.com
- Pour tous les sites : [CFDT THALES DIS FRANCE@thalesgroup.com](mailto:CFDT_THALES_DIS_FRANCE@thalesgroup.com)